

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN

PROCES-VERBAL

Séance du 8 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit novembre, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Nathalie BEAUVY, Maire.

Présents : Nathalie BEAUVY, Magalie HOUZÉ, Loïc DAVID, Monique HOURDIN, Yvonnick PÉCHEU, Yolande RODRIGUES, Clarisse MILLEVILLE, Chantal ROUXEL, Isabelle LARMET, Patrick GALLERY DES GRANGES, Denis BERTRAND, Cindy GUICHARD, Nicolas PERSON

Absents avec pouvoir : Gérard MEUNIER donne pouvoir à Loïc DAVID, Claude GROGNEUF donne pouvoir à Cindy GUICHARD, Mathieu LANGLAIS donne pouvoir à Magalie HOUZÉ

Absents : Alan BLOUIN, Séverine BOCHER

Secrétaire de séance : le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Monique HOURDIN

ORDRE DU JOUR

1. Réhabilitation et réaménagement de la salle polyvalente : attribution des marchés
2. Réhabilitation de la salle polyvalente : sollicitation de la subvention au titre du Contrat départemental de territoire (annule et remplace la délibération du 17 juin 2024)
3. Réhabilitation de la salle polyvalente : sollicitation de la subvention dans le cadre de la convention « Bien vivre partout en Bretagne »
4. Compte-rendu des délégations au maire

1. Réhabilitation et réaménagement de la salle polyvalente : attribution du marché de travaux et autorisation du maire à signer les actes d'engagement

Madame le Maire rappelle que le projet de réhabilitation et de réaménagement de la salle polyvalente a fait l'objet des délibérations suivantes :

- ✓ Attribution de la maîtrise d'œuvre à l'agence d'architecte BOULET Architectes et associés le 18 septembre 2023 ;
- ✓ Validation de l'avant-projet sommaire, du plan de financement et autorisation du maire à déposer les autorisations d'urbanisme le 4 décembre 2023 ;
- ✓ Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) le 4 décembre 2023 ;
- ✓ Demande de subvention au titre du Fonds vert le 4 décembre 2023 ;
- ✓ Validation de l'avant-projet définitif le 2 avril 2024 ;
- ✓ Sollicitation de la subvention au titre du Contrat départemental de territoire 2022-2027 le 17 juin 2024 ;
- ✓ Attribution des lots n°6 à n°9 du marché de travaux le 25 juillet 2024.

Une consultation selon la procédure adaptée a été réalisée entre le 28 mai et le 5 juillet 2024, le marché de travaux étant composé des lots suivants :

- lot 1 : Terrassements VRD - Gros œuvre
- lot 2 : Charpente bois – Couverture étanchée
- lot 3 : Isolation thermique par l'extérieur - Bardage
- lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium - Métallerie
- lot 5 : Menuiseries intérieures bois - Parquet
- lot 6 : Doublages – Cloisons – Isolation – Plafonds suspendus
- lot 7 : Revêtements de sols souples et durs – Faïence - Peinture
- lot 8 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires
- lot 9 : Electricité – Courants forts et faibles

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 juillet 2024 et a pris connaissance des offres remises par les entreprises. La commune a confié l'analyse des offres à l'agence d'architecte BOULET Architectes et associés, présentée en commission d'appel d'offres le 25 juillet 2024. Les critères de jugement des offres sont les suivants : valeur technique = 40 % / prix des prestations = 60 %

Le lot n°1 a été déclaré infructueux ; les lots n°2 à n°5 ont fait apparaître une insuffisance de concurrence. Une nouvelle procédure dérogatoire au marché public sans publicité ni mise en concurrence, avec regroupement des cinq lots, a été réalisée du 26 juillet 2024 au 7 octobre 2024.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 novembre 2024 en présence de l'agence d'architecte BOULET Architectes et associés. Une seule offre a été reçue pour chacun des lots.

Présentation de l'analyse des offres du lot n°1 : Terrassement, VRD, Gros œuvre

Entreprises	Classement	Prix	Valeur technique	Note finale	Montant HT de l'offre en €
Sarl BIDAULT Menuiserie	1	60			195 000 €

Présentation de l'analyse des offres du lot n°2 : Charpente bois – Couverture étanchéité

Entreprises	Classement	Prix	Valeur technique	Note finale	Montant HT de l'offre en €
Sarl BIDAULT Menuiserie	1	60			53 000 €

Présentation de l'analyse des offres du lot n°3 : Isolation thermique par l'extérieur – Bardage

Entreprises	Classement	Prix	Valeur technique	Note finale	Montant HT de l'offre en €
Sarl BIDAULT Menuiserie	1	60			98 000 €

Présentation de l'analyse des offres du lot n°4 : Menuiseries extérieures aluminium – Métallerie

Entreprises	Classement	Prix	Valeur technique	Note finale	Montant HT de l'offre en €
Sarl BIDAULT Menuiserie	1	60			74 000 €

Présentation de l'analyse des offres du lot n°5 : Menuiseries intérieures bois – Parquet

Entreprises	Classement	Prix	Valeur technique	Note finale	Montant HT de l'offre en €
Sarl BIDAULT Menuiserie	1	60			115 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir les offres de marché de travaux comme suit :

- lot n°1 : Terrassement, VRD, Gros œuvre de la Sarl BIDAULT Menuiserie pour un montant de 195 000 € HT, soit 234 000 € TTC ;
- lot n°2 : Charpente bois – Couverture étanchéité de la Sarl BIDAULT Menuiserie pour un montant de 53 000 € HT, soit 63 600 € TTC ;
- lot n°3 : Isolation thermique par l'extérieur - Bardage de la Sarl BIDAULT Menuiserie pour un montant de 98 000 € HT, soit 117 600 € TTC ;
- lot n°4 : Menuiseries extérieures aluminium – Métallerie de la Sarl BIDAULT pour un montant de 74 000 € HT, soit 88 800 € TTC ;
- lot n°5 : Menuiseries intérieures bois – Parquet de la Sarl BIDAULT pour un montant de 115 000 € HT, soit 138 000 € TTC ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes d'engagement du marché de travaux et toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité

2. Réhabilitation de la salle polyvalente : sollicitation de la subvention au titre du Contrat départemental de territoire 2022-2027 (annule et remplace la délibération du 17 juin 2024)

Le Conseil départemental a mis en œuvre un dispositif de contractualisation avec les communes du département pour la période 2022-2027 afin de soutenir les projets d'investissement.

Par délibération du 18 juillet 2022, le Conseil municipal a approuvé le Contrat départemental de territoire 2022-2027 et autorisé Madame le Maire à procéder à sa signature.

L'enveloppe allouée à la commune s'élève à 165 981 € pour la durée du contrat.

Les opérations susceptibles de bénéficier d'une subvention doivent s'inscrire dans l'un des axes fixés par le Conseil départemental. Les projets valorisant la transition écologique et/ou énergétique figurent dans l'axe « Transition écologique et aménagement du territoire ». Les travaux de réhabilitation et de réaménagement de la salle polyvalente peuvent s'inscrire dans cette thématique.

Mme le Maire propose de solliciter l'intégralité de l'enveloppe allouée, soit 165 981 €, pour financer les travaux de réhabilitation et de réaménagement de la salle polyvalente. Les lots du marché de travaux ont été attribués par le Conseil municipal du 25 juillet 2024 (lots n°6 à n°9) et du 8 novembre 2024 (lots n°1 à n°5).

Le plan prévisionnel de financement est actualisé comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	897 663 €	DETR	100 000 €
MO	68 900 €	Fonds vert	200 000 €
Missions de contrôle	10 975 €	Région - BVPB	107 835 €
Diagnostics	6 765 €	Contrat de territoire départemental	165 981 €
Audit énergétique	2 750 €	Fonds de concours LTM	53 217 €
		Auto-financement	339 530 €
TOTAL HT	966 563 €	TOTAL HT	966 563 €
TOTAL TTC	1 159 875 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat départemental de territoire 2022-2027 pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de la salle polyvalente, pour un montant de 165 981 €,
- Adopte le plan prévisionnel de financement actualisé tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

3. Réhabilitation de la salle polyvalente : sollicitation de la subvention au titre de la convention « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 »

En juin 2024, le Conseil régional a voté un soutien aux territoires en l'inscrivant dans un cadre pluriannuel à travers des conventions « Bien vivre partout en Bretagne », bâties avec chacune des intercommunalités de Bretagne pour la période 2023-2025. 108 M€ sont ainsi mobilisés pour le soutien aux projets locaux en faveur des transitions, de l'habitat et des services à la population. Le projet de réhabilitation de la salle polyvalente a été retenu. Sous réserve de la transmission d'un dossier, de son instruction et du vote de la subvention par la Commission permanente, le projet pourra être accompagné pour un montant prévisionnel maximum de 107 835 €.

Mme le Maire propose de solliciter le Conseil régional dans le cadre de la convention « Bien vivre partout en Bretagne », pour financer les travaux de réhabilitation et de réaménagement de la salle polyvalente. Les lots du marché de travaux ont été attribués par le Conseil municipal du 25 juillet 2024 (lots n°6 à n°9) et du 4 novembre 2024 (lots n°1 à n°5).

Le plan prévisionnel de financement est actualisé comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	897 663 €	DETR	100 000 €
MO	68 900 €	Fonds vert	200 000 €
Missions de contrôle	10 975 €	Région - BVPB	107 835 €
Diagnostics	6 765 €	Contrat de territoire départemental	165 981 €
Audit énergétique	2 750 €	Fonds de concours LTM	53 217 €
		Auto-financement	339 530 €
TOTAL HT	966 563 €	TOTAL HT	966 563 €
TOTAL TTC	1 159 875 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la convention « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2005 » pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de la salle polyvalente, pour un montant de 107 835 €,
- Adopte le plan prévisionnel de financement actualisé tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4. Compte-rendu des délégations au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 5217-10-6 ;

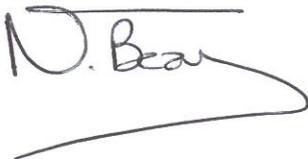
Vu les délégations prises du 09/10/2024 au 30/10/2024 ;

Date	Objet	Société	Montant TTC
09/10	Motobineuse	SAS Bernard Motoculture	670.80 €
09/10	Taille haies + débroussailleuse	SAS Bernard Motoculture	1 539.43 €
09/10	PC portable mairie	Sarl XEFI	985.84 €
09/10	Aménagement des sanitaires du Poirier	Sarl SERRANDOUR	9 883.36 €
09/10	Signalisation horizontale	Sarl BSM	2 078.02 €
09/10	Aménagement Port Pily	SAS SRTP	16 309.50 €
15/10	Aménagement du complexe sportif	SAS PIGEON TP	4 061.40 €
29/10	Regarnissage stade	TRANCHEVENT Michel	3 078 €
30/10	Aménagement des sanitaires du Poirier	SAS LP Bretagne	3 339.96 €
30/10	Révision du PLU	Sarl Prigent et associés	900 €
30/10	Coupe bordure	SAS Bernard Motoculture	588 €

Après présentation, le Conseil municipal,

- PREND ACTE des délégations ci-dessus.

Madame le Maire
Nathalie BEAUVY




Le Secrétaire de séance
Monique HOURDIN

